

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté syndical du 13 juin 2017, une enquête publique préalable à l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées des communes d'Angé, de Pouillé et de Mareuil sur Cher sera ouverte du jeudi 20 juillet 2017 au mardi 22 août 2017 au siège du SIEPA Angé – Pouillé – Mareuil sur Cher.

Le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre déposé au siège du SIEPA Angé – Pouillé – Mareuil sur Cher ou les adresser par écrit à M. Jean-Jacques ROUSSEAU nommé Commissaire Enquêteur : SIEPA Angé – Pouillé – Mareuil 7 bis, rue de la liberté 41110 POUILLE ou à l'adresse électronique suivante : [siepaapm@wanadoo.fr](mailto:siepaapm@wanadoo.fr)

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège du SIEPA Angé – Pouillé – Mareuil - 7 bis, rue de la Liberté à Pouillé (41110).

- Jeudi 20 juillet 2017 de 9 heures à 12 heures
- Jeudi 10 août 2017 de 14 heures à 17 heures
- Mardi 22 août 2017 de 14 heures à 17 heures

Le public pourra prendre connaissance des conclusions du commissaire enquêteur au siège du SIEPA Angé – Pouillé – Mareuil.